

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giroux Sannier (*arrêté municipal du 12 mai 2021*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 21 juin 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 33

Nombre de conseillers municipaux votants : 32

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Guillaume SAVEANT pouvoir à Wilfrid ANFRY*
- *Pascale LEBON pouvoir à Christian DELACOUR*
- *Virginie MALAYEUDE pouvoir à Annie LEPORCQ*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

La séance est présidée par Monsieur René WIART, élu à l'unanimité du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N° 2021-3-2

Compte Administratif 2020. Compte de gestion du receveur- M14

Dressé par Monsieur Daniel LELEU, Receveur

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a quitté la séance lors du vote du Conseil Municipal.

Nombre de votants : 32

POUR : 25

ABSTENTION : 7

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 30 juin 2021

*Transmis à la Sous-Préfecture le 5 juillet 2021
Affiché notifié le 5 juillet 2021
Rendue exécutoire la présente décision le 5 juillet 2021
Saint-Martin-Boulogne, le 5 juillet 2021
Le Maire,*



Le Maire,
Raphaël JULES



Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Bordereau de dépôt des documents budgétaires valant accusé de réception à établir en double exemplaire

CE DOCUMENT EST A REMPLIR PAR LA COLLECTIVITE

**Nom de la collectivité :
SAINT-MARTIN-BOULOGNE**

| Nature du document | Principal * | Eau * | Assainissement | Camping * | Lotissement * | ZAC * | Autre (préciser) | Autre (préciser) | Autre (préciser) |
|--|-------------|-------|----------------|-----------|---------------|-------|------------------|------------------|------------------|
| - Budget primitif | | | | | | | | | |
| - Compte administratif | X | | | | | | | | |
| Délibération d'affectation des résultats | X | | | | | | | | |
| Délibération d'approbation du compte administratif | X | | | | | | | | |
| - Compte de gestion | X | | | | | | | | |
| Délibération d'approbation du compte de gestion | X | | | | | | | | |
| - Budget supplémentaire | | | | | | | | | |

* Cocher les cases se rapportant aux documents déposés.

Observations éventuelles (cadre réservé à l'administration) :



Cachet de la collectivité et signature du Maire ou du Président

Le Maire,
Vice-Président de la C.A.B
Raphaël JULES

Cachet de la préfecture ou de la sous-préfecture et date de réception